

PERFECTIONNEMENT « ACCUEILLANTS EN ESPACES DE RENCONTRE »

L'évolution des problématiques des familles accueillies en Espaces de Rencontre conduit les professionnels à adapter leur action et à développer des compétences afin de mieux répondre à ces publics.

Ce perfectionnement permet de consolider les savoir-faire par l'acquisition de compétences transférables directement sur le terrain pour répondre au mieux aux attentes des professionnels et de surcroît aux attentes des bénéficiaires des Espaces de Rencontre.

Au cours de ce perfectionnement, l'accent sera mis sur les pratiques attendues qui permettent de répondre aux spécificités particulières de certains publics.

Les formateurs proposeront aux accueillants en Espaces de Rencontre de travailler sur des mises en situation réalistes au travers de jeux de rôles, de mises en scène qui permettront une réelle transposition des acquis sur le « terrain ».

PREMIÈRE JOURNÉE

28 mai 2020 - N. D'ANNIBALE*

- Violence et agressivité : causes, manifestations, adaptation de la posture professionnelle ;
- Conduites addictives : les repérer, en tirer les conséquences sur le plan de la protection de l'enfant.

DEUXIÈME SESSION

29 mai 2020 - N. D'ANNIBALE*

- Pathologies psychologiques ou psychiatriques : quel accueil ? quelles limites ?
- Travailler en équipe : solliciter le réseau médico-psychologique.

OBJECTIFS

- Maîtriser la violence et l'agressivité liées à la frustration ;
- Savoir repérer les conduites addictives pour une réponse adaptée quant à la protection de l'enfant ;
- Identifier les partenaires de l'environnement médico-psychologique.

Durée

14h (soit 2 jours)

Coût

Adhérents Fenamef : 450€
Non-adhérents Fenamef : 520€

Dates et lieu

28 et 29 mai 2020
Paris (75)

Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions sont prises en compte dès la réception du bulletin d'inscription signé par le responsable du service et comportant le tampon de l'association. Il doit être accompagné du mode de règlement. Une convention de formation est alors envoyée, qui vaut confirmation d'inscription.
- **RÈGLEMENTS** : Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Pour les formations sous forme de deux sessions, une facture intermédiaire est envoyée à l'issue de la première session. Le règlement s'effectue à réception de la facture.
- **ANNULATION** : Si elle a lieu à l'initiative du Centre de Formation, le client est informé un mois avant la date prévue du début de la formation. Dans certains cas, d'autres dates peuvent être proposées. Si l'annulation a lieu à l'initiative du service moins d'un mois avant le début de la formation, une somme équivalente à 10% du coût de la formation est facturée.
- **CONVOCATIONS** : Les stagiaires reçoivent une convocation individuelle précisant les dates, les horaires, le lieu et les modalités particulières si nécessaire.
- **ATTESTATIONS DE PRÉSENCE** : Une feuille d'émargement est signée à chaque demi-journée de formation par les stagiaires et le formateur. Une attestation de présence individuelle est envoyée à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Une copie peut être envoyée à l'employeur à sa demande.
- **ÉVALUATION DE LA FORMATION** : À l'issue de la formation, un questionnaire est envoyé aux salariés et aux employeurs pour évaluer l'impact de la formation et la satisfaction des participants.
- **RÉCLAMATIONS** : Pour toute réclamation qui viendrait à survenir, la voie de la négociation amiable sera privilégiée. Adressez-vous directement au siège administratif de la Fédération :
 - Fenamef - 11, rue Guyon de Guercheville - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
 - Ou par téléphone au 02 31 46 87 87.